

FROIDECONCHE



**BULLETIN
MUNICIPAL
N°19
JUILLET 2023**

DANS CE JOURNAL :

**INAUGURATION
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**INFOS ÉCOLE
PROJET TERRAIN SYNTHÉTIQUE**

**DOSSIER FORÊT
MANIFESTATIONS 2ÈME TRIMESTRE
CONCOURS PHOTO**

3	Mot du Maire
4-5	En bref à la mairie
6-7	Vie au village
8	Cérémonies patriotiques
9	Calendrier des manifestations
10-11	Dans nos écoles
12-13	Travaux en cours et à venir Projet terrain synthétique Quelle eau buvez-vous ?
14	Rappel réglementations
15-16	Dossier Forêt
17-18	Du côté des associations
19	Du côté des entreprises
20	Sécurité
21	Commission fleurissement
22-23	Fiche rando étang communal
24	Concours de l'été



NUMEROS UTILES

Mairie : 03 84 40 07 85

Urgences : 06 83 74 16 08

CCPLX : 03 84 40 63 00

Cabinet infirmier : 03 84 40 59 79

SAMU : 15

Sapeurs-Pompiers : 18

N° Urgence européen : 112

SOS médecins : 39 66

Police : 17

Gendarmerie : 03 84 40 16 39

CHI Vesoul : 03 84 96 60 60

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

Cancer info services : 0 810 631 920

Enfance maltraitée : 119

Enfants disparus : 116 000



Bulletin municipal de Froideconche :
Tirage 1100 exemplaires

Publication et photos : S. Gavaille

Rédaction : E. Petitjean, S. Gavaille, C. Faivre

Mise en page et impression : Edimag – Luxeuil

Ne pas jeter sur la voie publique

Chères froideconchoises , chers froideconchois,

Pour cette 19ème Edition, j'ai l'honneur d'écrire ces quelques lignes en préambule de notre journal municipal.

Alors que l'été bat son plein, nous subissons de plus en plus d'aléas climatiques qui viennent bouleverser notre agenda estival.

Difficile en effet de passer sous silence ces orages violents qui nous rappellent combien nous sommes démunis face à la puissance de la nature et dont nous avons, chacun à notre échelle, favorisé le dérèglement.

Impossible de ne pas prendre en compte la rareté d'une ressource indispensable à la vie, l'eau.

C'est dans ce contexte que notre équipe municipale met tout en œuvre pour conforter notre réseau d'eau potable tant en qualité qu'en quantité.

Comme vous pourrez le lire dans ce journal particulièrement dense en informations, nous avons réussi à diminuer de 50% nos fuites.

La livraison de notre groupe électrogène qui devrait assurer la continuité de l'alimentation électrique de notre station de pompage devrait avoir lieu dans le 2ème semestre ainsi que le lancement de notre schéma directeur qui définira les travaux indispensables pour les dix ans à venir.

Bien entendu, le conseil municipal et moi-même resterons vigilants à l'avancée des autres investissements nécessaires à la bonne marche de notre commune.

En attendant, profitez bien de cet été avec tous ceux qui comptent pour vous et nous vous souhaitons, à toutes et tous, un bon été et une bonne rentrée.

Eric Petitjean



EN BREF À LA MAIRIE

DÉPART DE VÉRONIQUE ULRICH

Arrivée le 3 mai 2017, Véronique ULRICH, agent technique assurant l'hygiène des bâtiments communaux a fait valoir ses droits à la retraite. Nous la remercions pour sa disponibilité, son sérieux et sa gentillesse.

Céline BIGOT la remplace depuis le 3 juillet 2023. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Véronique Ulrich

Céline Bigot

ICI VOTRE COMMUNE

VOUS OFFRE

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

AVANTAGESJEUNES.COM

CARTES AVANTAGES JEUNES

Le comité Communal d'Action sociale et le Conseil Municipal ont décidé de reconduire une action en faveur des jeunes de la commune en leur offrant dès septembre prochain la nouvelle Carte Avantages Jeunes. Cette opération concerne tous les élèves de la commune scolarisés au collège. Pour en bénéficier, venez compléter le coupon de réservation disponible en mairie entre le 17 juillet et le 21 août.



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

Cycle de 13

ATELIERS NUMÉRIQUES

De septembre à décembre 2023
(sauf le dimanche)
Informations & inscriptions
au 06 07 04 53 80
8 participants Max.

Une Conseillère numérique France Services du Département vous accompagne sur tout le territoire de la Communauté de Communes du pays de Lureuil

- ✓ Découvrir l'ordinateur
- ✓ Fichiers, Dossiers, clé USB, photos
- ✓ Configurer son matériel
- ✓ Les démarches administratives
- ✓ Naviguer sur internet
- ✓ La Cyber-Sécurité
- ✓ Gérer ses emails
- ✓ Découvrir un logiciel

ETC.

Service gratuit

cathy.aval@haute-saone.fr

06 07 04 53 80

ATELIERS NUMÉRIQUES

Après un premier cycle d'ateliers numériques sur notre commune et un bon retour des inscrits, une deuxième session aura lieu à Froideconche à l'Espace Malraux tous les vendredis matins du 15 septembre au 22 décembre pendant 10 séances de 9 h à 11 h.

Si vous désirez vous y inscrire contacter la mairie .

8 Participants maximum

La participation aux ateliers est gratuite et ouverte à tous. Apportez votre matériel si vous en avez.



VISITE DE MME MARIE-GUITE DUFFAY

Où va l'argent de la région ?

Créées en 1982, les régions françaises constituent sans doute la strate administrative la plus méconnue. Pourtant elles agissent au quotidien, sur tous les territoires. Marie-Guite Duffay, présidente de la région a effectué une visite sur le terrain afin de rencontrer les acteurs qui bénéficient d'un soutien régional.

Ci-joint le compte rendu de sa visite de l'école élémentaire et de la bibliothèque municipale

« Une chaudière avec chauffage bois granulés ultra moderne, des pergolas thermo climatiques devant chaque salle de classe, la fibre optique, des tableaux numériques XXL dans toutes les classes : vous n'êtes ni à Dijon, ni à Besançon, mais bien à Froideconche !

La petite commune de 2000 habitants située au pied des Vosges a tout d'une grande.

Lorsqu'elle a choisi de rénover son école et sa bibliothèque, elle y a mis les moyens et a su s'entourer de partenaires solides.

Sur les 2,5 millions d'euros nécessaires aux travaux, la Région a suivi à hauteur de 400 000 euros. »



RENCONTRES DE QUARTIERS

Les élus ont rencontré les habitants dans les différents quartiers de notre village. Ces réunions ont été de véritables échanges où nous avons essayé d'apporter les réponses les plus adaptées possibles. Toutes les demandes seront analysées et traitées selon les moyens de la commune.



INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Après plusieurs mois de travaux, la bibliothèque municipale a été inaugurée le 29 avril 2023.

C'est un projet de longue haleine qui vient de se terminer pour l'équipe municipale.

Petit historique : La bibliothèque municipale a vu le jour en 1994 dans un local au centre du village situé à côté du lavoir. Il n'y avait alors qu'une seule pièce et quelques livres.

En septembre 2012, un bâtiment se libérant, elle a été transférée au rez-de-chaussée de l'ancienne cure en face de la mairie.

Sa rénovation a été engagée fin 2021. Le montant des travaux sans la partie extérieure s'élève à 60 000 euros.

Tout a été refait du sol au plafond, quelques cloisons ont été démolies et 2 ouvertures recrées afin d'apporter davantage de lumière et des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite ont été réalisées.

Désormais les lecteurs trouveront une salle avec plus de 1 200 livres et une seconde salle dédiée aux enfants. La bibliothèque est tenue par 6 bénévoles : Martine Levain responsable est aidée par Françoise Crevoisier, Marie-Christine Voirin, Véronique Lambert, Dominique et Jacky Ballarini.

Cette bibliothèque est passée en catégorie A grâce à l'augmentation de la surface et de ses plages d'ouverture.

La médiathèque départementale de Haute-Saône prêtera 1500 à 2000 livres avec deux changements dans l'année et des ressources numériques, tablettes, ipad, CD audio seront également disponibles.

La municipalité a aussi augmenté sa subvention pour la passer à 50 centimes par habitant.



Le prêt de livres est totalement gratuit.

Horaires d'ouverture : Lundi de 16h30 à 18h
Mercredi de 14h à 17h
et le samedi de 9h30 à 12h.



CHASSE AUX ŒUFS

Une première pour cette chasse aux œufs à l'Espace Malraux, sous le soleil.

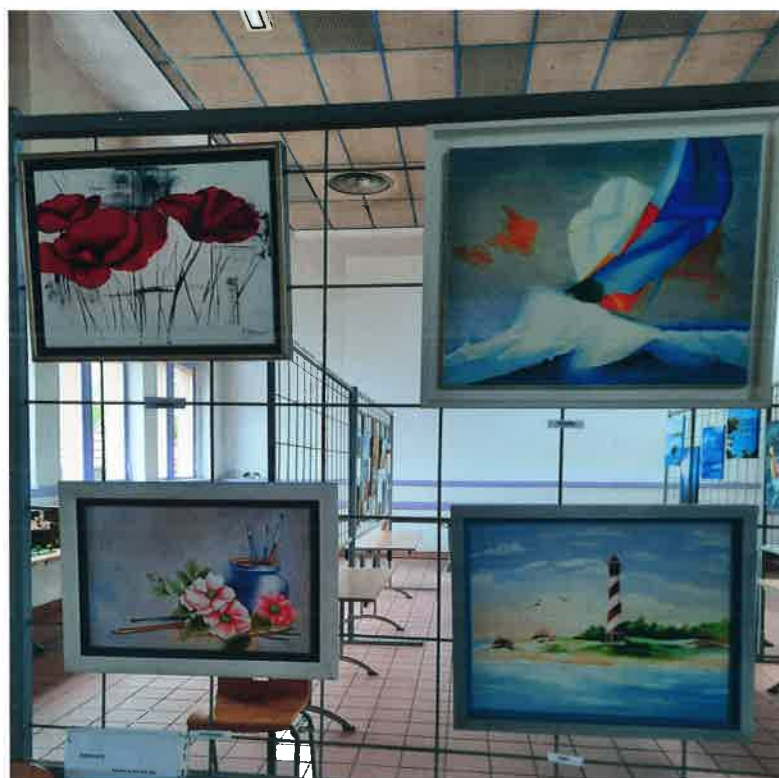
Quel plaisir de voir petits et grands des écoles maternelle et élémentaire courir à la recherche de chocolats de Pâques, d'œufs d'or bien cachés, avec la venue exceptionnelle du facétieux lapin blanc !



EXPOSITION « ARTS ET CRÉATIONS », 13 ET 14 MAI 2023

Le 14 mai dernier, le rideau s'est refermé sur une nouvelle édition de l'exposition annuelle de Froideconche, « Arts et Créations ».

Ce fut encore une belle réussite, malgré peut-être, le manque de visiteurs, et ce, grâce à l'engagement et le talent des participants, artistes amateurs et confirmés. Encore une fois, cette année la qualité était au rendez-vous avec des techniques et des styles très différents.



Félicitations à Mme JEANBLANC, domiciliée à Froideconche, qui a été tirée au sort lors de la tombola et qui remporte cette année trois œuvres, de Mmes REBERT et POINTURIER et M. BIGEY pour un montant de 220 € !

Un grand merci à tous les artistes exposants, les élèves des écoles, leurs enseignants ainsi que le personnel administratif et les services techniques.



CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES



Commémoration du 78ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.



61ème anniversaire de la commémoration du 19 mars 1962 à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.



18 juin 2023 :
Commémoration du 83ème anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940.



2^{ÈME} SEMESTRE 2023

AOÛT

9

Association des Anciens Combattants
Cérémonie
Brossy La Corbière

15

Pompiers
Soirée
« Tartes flambées »

19

Don du sang
Collecte Luxeuil

27

Pompiers
Vide-greniers

SEPTEMBRE

9

Club de pétanque
Concours officiel
doublette

16

Anciens Combattants
Libération de
Froideconche

17

CCVB
Foire aux beignets
de cerises Fougerolles

OCTOBRE

7

CCVB
Fête du chien en ville

8

Pompiers
Vente repas à emporter

20

Don du sang
Collecte Luxeuil

21

Des notes et des mots
Concours d'interprètes
de la chanson française

29

Club Country
Après-midi dansant

NOVEMBRE

11

Anciens Combattants
Commémoration
Armistice
1914-1918

16

Club des supporters
Soirée Beaujolais

19

CCVB
Formation maîtres
éducation canine

25

CCAF
Marché de Noël

DÉCEMBRE

3

Repas des Aînés

5

Anciens Combattants
Hommage
aux morts en AFN

16

CCVB
Fête de fin d'année

30

Don du sang
Collecte Luxeuil

CONCOURS DE CHANT : ON S'INSCRIT !



L'association « Des notes et des mots » présidée par Eric Bernier, organise pour la troisième édition son concours d'interprètes de la chanson française « les voix de Froideconche ». La date limite pour envoyer sa candidature est fixée au 2 septembre. Ce concours est ouvert aux candidats de plus de 15 ans. Après une présélection 20 artistes seront retenus pour participer à la finale qui se tiendra le samedi 21 octobre à 20h à la salle des fêtes de Froideconche.

Le premier prix remportera 250€ et l'association organisera le concert du lauréat ou lauréate au premier semestre 2024. Les 2ème et 3ème recevront respectivement 150€ et 100€. Un prix sera attribué au premier senior de plus de 45 ans ainsi qu'un prix du public.

Le jury sera composé de Rémi Guionnet lauréat de l'édition 2022, Julien Grosjean, professeur de chant, Sylvie Gavaille représentant la municipalité de Froideconche, Stéphane Esthève représentant de radio France Amitié Vesoul, Chloé Lamboley, secrétaire de l'association des notes et des mots. Cette finale sera marquée par la présence en tant que marraine, de Marion Navarro, Miss Franche-Comté et deuxième dauphine Miss France 2022.

DANS NOS ÉCOLES



Carnaval des écoles élémentaire et maternelle sur le thème des jeux

Représentation de « l'école qui chante » interprétée par les élèves de l'école élémentaire



Fête de fin d'année à l'école maternelle



Spectacle de danses présenté par les 5 classes élémentaires en l'honneur du départ du Directeur, Claude Galmiche.



Sortie vélo





BLOG DE L'ÉCOLE

<http://mat-la-corveraine-froideconche.ac-besancon.fr/>

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

CP : Mme LEPAUL

CE1 : Mme GALMICHE Direction

CE2 : Mme PERNOT

CM1/CM2 : Mme NOSARI

CM1/CM2 : Mme JACQUET



BLOG DE L'ÉCOLE

<http://elem-centre-froideconche.ac-besancon.fr/>

LES MÔMES DU BREUCHIN

• Accueil de loisirs pour les 3 -12 ans

12 bis rue du Bataillon de Choc

Adresse e-mail : francasfroideconche@aliceadsl.fr

• Accueil Péri-scolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

De 7h30 à 18 h30 en complément des horaires scolaires

Responsable : Nathalie GUENOT

Tél : 03 84 40 38 41

• Accueil Extrascolaire

Mercredi : de 8h30 à 17h30 (1/2 journée ou journée avec ou sans repas)

Relais possible de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30

Responsable : Hélène PETITJEAN

Tél : 03 84 40 32 99



CAMPAGNE RECHERCHE DES FUITES

Après le remplacement de la canalisation passant sous le Breuchin, les services municipaux aidés par la société Livéra ont procédé à une recherche systématique de fuites sur notre réseau d'eau potable. Ces recherches ont été couronnées de succès. Avec plus de 10 fuites résolues, nous avons amélioré de 50% le rendement du réseau.

TERRAIN DE PÉTANQUE

Pose de WC aux normes PMR avec accès depuis la buvette.

A VENIR

Travaux salle des fêtes

La toiture de la salle des fêtes sera entièrement refaite, ce qui engendrera la non utilisation de cette salle pendant 1 mois.

Travaux école maternelle

Les huisseries extérieures de l'école maternelle étant vétustes, il sera procédé à leur remplacement dans un objectif de rénovation énergétique. Vu le coût important, ces travaux se feront sur 3 ans. Les demandes de subventions sont lancées.



EXTENSION DU RÉSEAU

Pour la mise en place du réseau d'eau potable et d'assainissement, une extension de réseau est en cours pour la réalisation d'un lotissement de 5 maisons individuelles, rue des noiseliers.

La pose d'un nouvel hydrant renforcera la sécurité incendie.



PROJET TERRAIN SYNTHÉTIQUE

Afin de favoriser le développement du club de football, la plus grande association de Froideconche en terme de licenciés, la commune s'est portée volontaire pour installer un terrain synthétique en lieu et place du terrain d'entraînement.

Financé avec 80% de subventions, de nombreux partenaires seront sollicités. En premier lieu le Département avec plus de 33%, la Région, l'Etat et les instances nationales de football.

En complément les vestiaires, l'accès PMR seront remis aux normes et les abords sécurisés.

DANS LE CADRE DU PACT 2

Réunion sur le terrain en présence de M. Yves Krattinger, du Président de la CCPLx, Jacques Deshayes, des membres de son Conseil exécutif et du Maire de Froideconche, Eric Petitjean.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : FROIDECONCHE

2022

Conclusion sanitaire

L'eau a présenté une qualité bactériologique satisfaisante.
 L'eau agressive dégrade les réseaux, favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre, ..) et détériore la qualité de l'eau : goût métallique, particules en suspension, coloration.
 L'eau distribuée reste de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non-conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 8 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 465 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

L'eau est prélevée dans un puits (nappe alluviale du Breuchin).

Elle est désinfectée au chlore avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente 1 674 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par la commune de Froideconche.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : la commune de Froideconche.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 8
 Conformité : 100 %
 Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 6,95 mg/L
 Valeur maxi : 8,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
 Nombre de mesures : 347
 Conformité : 100 %
 Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 8
 Valeur maxi : 0 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
 Valeur moyenne : 2,5 °f
 Valeur maxi : 2,6 °f

Quelques conseils

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



SÉCHERESSE

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 10/05/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

RÉGLEMENTATION SUR LA COMMUNE

DÉPÔTS SAUVAGES

Arrêté municipal

Conformément aux articles L2212-1 du code général des collectivités territoriales, une amende forfaitaire de 150€ est instaurée pour l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux lorsque les auteurs ont été identifiés par le Maire ou toute autre personne ayant autorité sur le territoire communal. En outre, si ces interventions nécessitent le recours d'une entreprise, cette amende sera majorée du coût facturé par le prestataire.

Arrêté municipal portant application du règlement intercommunal (consultable dans sa totalité à la CCPLx). L'article 635.8 du code pénal sanctionne d'une contravention de 5ème classe le fait d'abandonner des déchets quels qu'ils soient) sur la voie publique ou privée lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule. L'article 131.13 du Code Pénal ajoute « le montant de l'amende est le suivant : 1 500 € au plus pour les contraventions de 5ème classe ».

LES CHIENS ERRANTS

Arrêté municipal du 7 avril 2018

Il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique seuls et sans maître. Tout chien errant non identifié sera immédiatement saisi et mis en fourrière municipale.

Lorsqu'un chien sera réclamé par son propriétaire ce dernier devra préalablement à la remise de l'animal s'acquitter des frais de capture, des frais de garde et de nourriture, conformément au tarif en vigueur dans la commune. (100 € par capture ainsi que des frais de gardiennage à raison de 10 € par jour en semaine et de 20 € en week-end et jours fériés.)



LES FEUX

Tous feux sur le territoire de la commune sont INTERDITS par un arrêté préfectoral pour des raisons de santé publique qu'il s'agisse d'ordures ménagères, de déchets verts, de résidus de coupe de bois, de débris de travaux, tous ces déchets ont des destinations : bac bordeaux, poubelle jaune, déchèterie. L'élimination de ces déchets est incluse dans la redevance « ordures ménagères ».

Un contrôle peut être coûteux, en cas de verbalisation, jusqu'à 450€

LES BRUITS GÊNANTS

Arrêté préfectoral n° 21 du 18 mai 2006

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou de la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité sont interdits de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

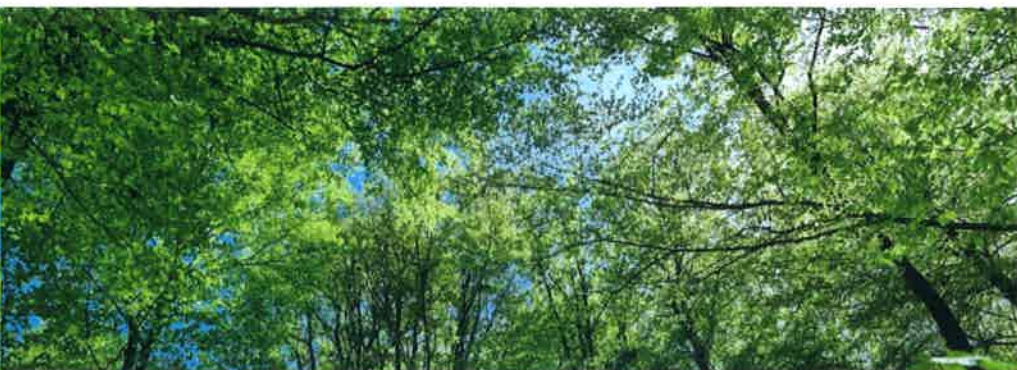
- Les jours ouvrables de **9 h à 12h et de 14h à 19h30**
- Les dimanches et jours fériés **de 10h à 12 h**

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre de jour comme de nuit toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

LE STATIONNEMENT

Rappel : Les trottoirs sont réservés aux piétons avec quelquefois des enfants et des poussettes.





LE SAVIEZ-VOUS ? DES RÉSERVES BIOLOGIQUES, MAIS PAS SEULEMENT...

La diversité biologique est vitale pour la santé des forêts ainsi que pour l'environnement. Voilà pourquoi préserver et développer la biodiversité est l'une des missions prioritaires de l'ONF.

Cette ambition se traduit par une prise en compte systématique des enjeux environnementaux dans la gestion sylvicole et l'exploitation forestière, avec notamment :

- le marquage et la **conservation d'arbres bio**
- l'interruption des travaux forestiers durant les **périodes de nidification** d'oiseaux
- la **mise en place d'îlots de vieux bois**
- **l'interdiction de produits phytosanitaires**
- la **préservation des sols forestiers** et des cours d'eau



QU'EST-CE QU'UN BOIS BIO ?

C'est un arbre sur pied présentant un intérêt pour la biodiversité et aussi appelé « arbre habitat ».

Les arbres « bio » ont vocation à subsister jusqu'à leur effondrement. Ils doivent être sélectionnés parmi ceux ayant une moindre valeur.

- Arbres morts
Chandelle (arbre sur pied, absence d'écorce)
- Arbres sénescents
- Arbres à cavité basse
- Arbres à cavité de pics
- Arbres à cavité haute naturelle et à fentes
- Gros ou vieux arbres

DIFFÉRENTES MARQUES QUE L'ON PEUT TROUVER SUR LES ARBRES EN FORÊT

MARQUES FAITES DANS L'ECORCE AVEC UN OUTIL

Flachis (rond d'écorce enlevé) avec les lettres « AF » : marquage avec un marteau de l'Etat. AF signifie Administration Forestière. On dit que l'arbre est martelé. Il va être vendu et coupé. Les arbres sont marqués au marteau lorsque la grume a une qualité suffisante pour être sciée. On parle de bois d'œuvre.



Croix ou trait à la griffe : l'arbre va être coupé. La griffe est utilisée lorsque les arbres sont trop petits ou n'ont pas la qualité suffisante pour faire de la grume. Le bois sera donc utilisé en bois de chauffage (affouage) ou sera broyé soit pour alimenter des chaufferies soit pour fabriquer des panneaux de type panneau de particules.



MARQUES FAITES A LA PEINTURE

Trait oblique : Même chose que lorsque l'arbre est marqué au marteau.

Croix : Même chose que les croix à la griffe

Triangle avec la pointe en bas :

L'arbre a un grand intérêt biologique. On l'appelle « arbre bio ». Lorsqu'un arbre a ce signe, cela signifie qu'il ne sera pas exploité et mourra, tombera et se décomposera sur place. Ces arbres, souvent en fin de vie servent de nourriture et d'abri à un nombre d'espèces animales et végétales très important.



Numéro : Souvent, il s'agit de chablis. Il s'agit d'arbres qui ont un problème (mort, malade, tombé, ...) et qui vont être coupés et vendus. Le numéro peut être accompagné de traits ou de croix pour que l'arbre se voie le plus loin possible pour que les bûcherons puissent les trouver. On peut aussi trouver des numéros aux angles des parcelles. Il s'agit simplement du numéro de la parcelle.

Chablis N° de parcelle + trait de limite de parcelle



Trait horizontal rouge : Il s'agit de la limite de la forêt. Le long de la limite tout ou partie des arbres ont ce trait horizontal. De l'autre côté, il peut y avoir une autre forêt mais qui appartient à un propriétaire différent.

Trait horizontal blanc : Il s'agit d'une limite entre deux parcelles de la même forêt. Le long de la limite tout ou partie des arbres ont ce trait horizontal.



Point ou cerclage : signes indiquant que l'arbre est très important (espèce rare dans la forêt, arbre avec une qualité exceptionnelle, ...) et qu'il faut absolument y faire attention. Ces arbres ne doivent pas être cassés, frottés, ... lors des exploitations de bois.



Chevrons : inférieur « < », supérieur « > » inférieur ou égal « ≤ » et supérieur ou égal « ≥ » indiquent des cloisonnements d'exploitation. Il s'agit de passages sur lesquels les tracteurs doivent rouler. Lorsqu'une parcelle est cloisonnée, il est interdit de rouler en dehors de ces cloisonnements. Les chevrons indiquent où il faut passer par rapport à l'arbre (à droite ou à gauche). Les cloisonnements étant assez droits, on retrouve ces signes sur des arbres alignés.

